

Proposition de l'Industrie Extractive Européenne à la Commission Européenne et au Conseil

Une mesure concrète pour le développement durable

(Sommet de Göteborg 15-16 juin 2001)

L'Industrie Extractive non énergétique européenne représentée ici par les associations signataires, avec 190.000 emplois directs, plus de 20.000 sites en exploitation et environ 2.2% du PNB¹ de l'U.E., soutient les initiatives et les invitations de la Commission² et du Conseil³ pour promouvoir le **développement durable** dans son secteur.

Avec l'élargissement de l'Union Européenne, ces initiatives deviendront en effet plus importantes encore.

Elle souhaite donc développer des actions communes et spécifiques dans ce domaine et participer activement à la stratégie communautaire pour le développement durable. Les industries des **mines et carrières et des minéraux** sont d'ailleurs particulièrement fières dans cette perspective, d'avoir été choisies² par la Commission Européenne comme un **secteur pilote**.

Toutefois, pour obtenir des résultats tangibles, l'Industrie Extractive est convaincue qu'il faut une **méthode de travail**. Cette méthode implique d'une part, de coordonner les politiques de l'U.E. initiées par les divers services de la Commission et elle implique d'autre part, d'organiser une consultation et un dialogue véritables avec toutes les parties concernées. A la lumière des initiatives de la Commission et du Conseil, le processus en cours n'est pas suffisant aujourd'hui. C'est pourquoi l'Industrie Extractive non énergétique d'une seule voix demande, la création d'un :

CONSEIL DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet de cette structure

- Assurer les moyens en vue de la définition et de la **la coordination** de la politique à mettre en œuvre pour le développement durable de l'industrie extractive, ainsi que le **dialogue** et la **consultation nécessaires** entre les parties directement impliquées,
- Trouver des solutions **équilibrées**, y compris dans des matières pour lesquelles il existe des divergences d'opinion.

Composition

Avec le soutien de la Commission Européenne, les groupes d'intérêts suivants devraient être représentés :

- Les experts gouvernementaux
- Les experts de l'industrie des mines et des carrières mandatés par leurs **associations européennes**
- Les experts des autres parties concernées qui se seraient manifestées.

¹ Incluant les minéraux industriels, l'extraction des minerais métalliques et les produits minéraux non-métalliques, Panorama de l'Industrie Communautaire, 1997.

² Communication de la Commission européenne pour la promotion du développement durable dans l'industrie extractive non énergétique. Doc.8303/00 ECO 110 – (COM(2000) 265 Final du 5 mai 2000 : « ... invite les Etats Membres, les deux côtés de l'industrie, les ONGs et les autres parties concernées à **faire des propositions** sur les objectifs, la constitution et le format d'un tel cadre de travail, en incluant l'identification des conditions pour atteindre des résultats tangibles ... »

³ Conclusions du Conseil du 29 juin 2000 ref. 9346/00 kis MF/em: « ... invite la Commission à présenter au Conseil des propositions relatives à un cadre pour le dialogue futur, en consultation étroite avec les Etats Membres, l'industrie et les autres parties concernées ...**avant juin 2001** »

Plan d'action 2001-2010

1. **Contribuer effectivement à la mise en œuvre du développement durable** en donnant la priorité à des mesures concrètes et applicables sur le terrain, comme par exemple la définition d'*indicateurs* de développement durable ou, l'amélioration générale des *données statistiques*,
2. **Construire un climat de confiance et de compréhension** entre les divers groupes d'intérêts concernés,
3. **Encourager** l'implication du secteur dans des politiques développées à long terme par le biais d'initiatives volontaires notamment dans le domaine de la *biodiversité* ou du *réaménagement des sites* d'exploitation,
4. **Organiser la consultation** requise dans les matières que les groupes d'intérêts concernés jugent prioritaires comme *l'accès aux gisements de ressources minérales*, la modification de la directive *Seveso II*, ou l'élaboration d'une directive sur les *déchets miniers*,
5. **Evaluer** les initiatives réglementaires quant à leur *impact* sur le développement durable du secteur,
6. **Renforcer la compétitivité** du secteur en mesurant tous les facteurs qui peuvent l'affecter et en lui assurant un environnement réglementaire stable permettant de poursuivre des *objectifs à long terme*,
7. **Accélérer** les contacts et le développement de *réseaux* avec les groupes d'intérêts concernés au sein des pays candidats à l'accession à l'U.E.
8. **Apprendre et enseigner** les meilleures façons d'intégrer le développement durable dans les industries des mines et carrières et des minéraux, et ce, en particulier, au sein des *petites et des moyennes entreprises*.

Organisation, Secrétariat, Présidences, et Aspects Budgétaires

Le travail, sa préparation et son suivi sera organisé avec :

- deux réunions plénières annuelles,
- précédées de deux réunions préparatoires des divers groupes d'intérêts,
- et des groupes de travail ad hoc, avec la participation nécessaire des PME, créés selon les priorités et les mandats définis par les réunions plénières.

La Commission Européenne sera responsable du *secrétariat* de ce Conseil alors que son Secrétariat Général assurera et coordonnera l'implication des différentes Directions Générales concernées.

La *Présidence* des réunions plénières sera assurée par la Commission Européenne, celle des groupes de travail ad hoc par les groupes d'intérêt.

Les experts des divers groupes d'intérêts participants bénéficieront, à charge du *budget communautaire*, du remboursement de leur frais de voyage et de séjour.

Conclusion

Les associations signataires⁴ qui ont préparé cette proposition, s'engagent à fournir les efforts nécessaires pour assurer, en toute transparence, son développement et son succès.

Convaincues de la pertinence de créer un tel Conseil, elles sont prêtes à discuter de ce projet avec toutes les parties intéressées.

Bruxelles, 30 avril 2001

CEPMC	Cerame - Unie	EuLA	EUROGYPSUM
EUROMINES	EUROROC	IMA- Europe	UEPG

⁴ **CEPMC** : info@cepmc.org – Tél : 32 2 775 84 91 (Bruxelles) ; **Cerame-Unie** : sec.@cerame.org – Tél : 32 2 511 30 12 (Bruxelles) ; **EuLA** : eula@kalk.de – Tél 49 221 93 46 74 17 (Cologne) ; yves.de.lespinay@fediox.be – Tél : 32 2 511 61 73 (Bruxelles) ; **EUROMINES** : hebestreit@euromines.be – Tél : 32 2 775 63 31 ; **EUROGYPSUM** : eurogypsum@popost.eunet.be – Tél : 32 2 775 84 90 ; **EURO-ROC** : merke@suk.fh.wiesbaden.de – Tél : 49 6127 66388 ; murica@skynet.be – Tél : 32 2 209 05 78 ; **Ima-Europe** : ima.eu@skynet.be - Tél 32 2 524 55 00 ; **UEPG** : anefa@aridos.org – Tél : 34 915 77 98 84 (Madrid) ; yves.de.lespinay@fediox.be – Tél : 32 2 511 61 73 (Bruxelles).